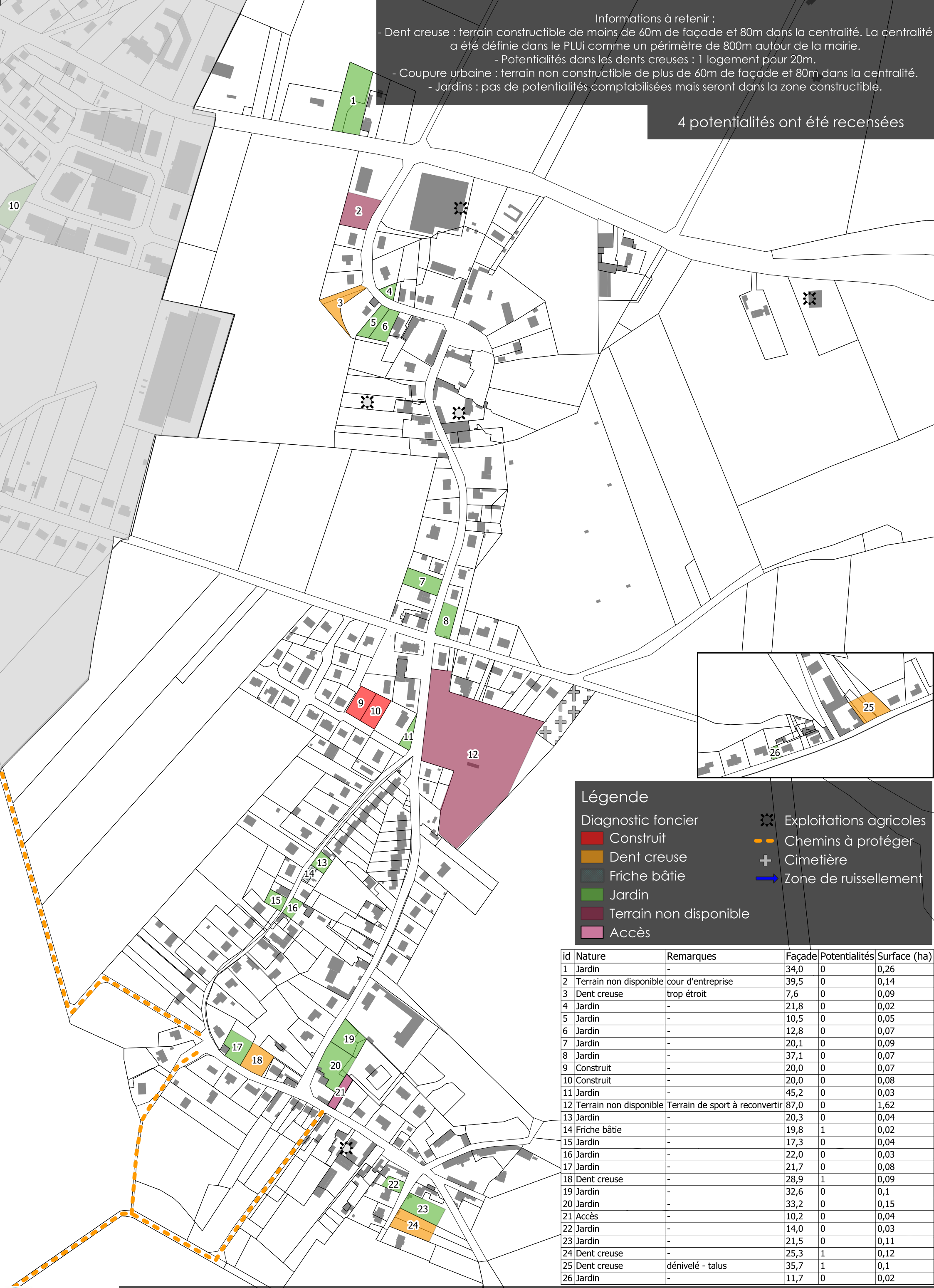


Informations à retenir :

- Dent creuse : terrain constructible de moins de 60m de façade et 80m dans la centralité. La centralité a été définie dans le PLUi comme un périmètre de 800m autour de la mairie.
- Potentialités dans les dents creuses : 1 logement pour 20m.
- Coupure urbaine : terrain non constructible de plus de 60m de façade et 80m dans la centralité.
- Jardins : pas de potentialités comptabilisées mais seront dans la zone constructible.

4 potentialités ont été recensées



**Légende**

Diagnostic foncier

- Construit
- Dent creuse
- Friche bâtie
- Jardin
- Terrain non disponible
- Accès

- Exploitations agricoles
- Chemins à protéger
- Cimetière
- Zone de ruissellement

id	Nature	Remarques	Façade	Potentialités	Surface (ha)
1	Jardin	-	34,0	0	0,26
2	Terrain non disponible	cour d'entreprise	39,5	0	0,14
3	Dent creuse	trop étroit	7,6	0	0,09
4	Jardin	-	21,8	0	0,02
5	Jardin	-	10,5	0	0,05
6	Jardin	-	12,8	0	0,07
7	Jardin	-	20,1	0	0,09
8	Jardin	-	37,1	0	0,07
9	Construit	-	20,0	0	0,07
10	Construit	-	20,0	0	0,08
11	Jardin	-	45,2	0	0,03
12	Terrain non disponible	Terrain de sport à reconvertir	87,0	0	1,62
13	Jardin	-	20,3	0	0,04
14	Friche bâtie	-	19,8	1	0,02
15	Jardin	-	17,3	0	0,04
16	Jardin	-	22,0	0	0,03
17	Jardin	-	21,7	0	0,08
18	Dent creuse	-	28,9	1	0,09
19	Jardin	-	32,6	0	0,1
20	Jardin	-	33,2	0	0,15
21	Accès	-	10,2	0	0,04
22	Jardin	-	14,0	0	0,03
23	Jardin	-	21,5	0	0,11
24	Dent creuse	-	25,3	1	0,12
25	Dent creuse	dénivelé - talus	35,7	1	0,1
26	Jardin	-	11,7	0	0,02